



Vol magasin xxxxxxxx

Par Maman2983

Bonjour,

J'aurai une question.

Voilà il y a quelque jour je suis aller dans un xxxx prêt de chez moi et j'ai utiliser la scannette et j'ai mis dans mon cadis des articles que je n'avais pas scanner. Je me suis fais interpeler par le vigile qui m'a emmener au caisse et à fais scanner tout mon cadis. J'ai payer bien évidemment les articles que je n'avais pas scanner (314?). Le vigile m'a fais remplir une fiche avec mon nom, prénom et adresse mais n'a pas appeler la police.

Je voulais savoir si, du faite que j'ai payer mes articles et qu'il n'avais pas appeler la police les suites possible ? Es ce que je suis juste fiché au magasin ou une plainte peut être déposer ?

Je suis vraiment stresser et je m'en veux vraiment?

On m'a dis que si j'avais payer immédiatement et que la police n'avais pas étais prévenu il y aurai rien juste il faut que je me fasse oublier du magasin ?

Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez payé les articles, il n'y aura pas de suite.

Par contre si vous recommencez, le magasin ne vous redonnera pas cette possibilité et appellera directement la police.

Par isernon

bonjour,

le magasin peut décider de déposer une plainte contre vous pour vol.

salutations

Par ESP

Bonsoir

Vous avez payé les articles, il n'y aura pas de suite...

Yapasdequoi, pourriez vous justifier juridiquement, svp ?

Par yapasdequoi

Bien sûr ils peuvent porter plainte... Sans preuve du vol, puisque l'auteur est reparti... ça n'ira pas bien loin, c'est pourquoi ils ne feront rien.

Des vols de ce type il y en a plein tous les jours. La plupart des magasins ne s'en inquiètent pas si les produits sont payés et que la personne ne récidive pas.

@ESP il n'y a pas assez de débordements pour vous occuper ?